



## Nyxoah Annonce la Fixation du Prix de son Offre Publique sur le Nasdaq

Juillet 2, 2021

**Mont-Saint-Guibert, Belgique – le 2 juillet 2021, 14:40h CET / 8:40h ET - Nyxoah SA (Euronext Brussels/Nasdaq : NYXH)** ("Nyxoah" ou la "Société"), une société de technologie médicale axée sur le développement et la commercialisation de solutions innovantes pour traiter l'Apnée Obstructive du Sommeil (AOS), a annoncé aujourd'hui la fixation du prix de son offre publique initiale aux États-Unis (l'"Offre") de 2.835.000 actions ordinaires au prix d'offre de 30 US\$ par action, pour un produit brut total de 85,1 millions US\$ avant la déduction des réductions et commissions des *underwriters* et des frais de l'offre estimés.

En outre, Nyxoah a accordé aux *underwriters* une option de 30 jours pour acquérir jusqu'à 425.250 actions ordinaires supplémentaires au prix de l'offre publique initiale, moins les réductions et les commissions des *underwriters*, afin de couvrir les sur-allocations, le cas échéant.

La clôture de l'Offre devrait avoir lieu le 7 juillet 2021, sous réserve de la réalisation des conditions de clôture habituelles.

Les actions ordinaires de Nyxoah sont cotées sur Euronext Brussels sous le symbole "NYXH". Les actions ordinaires devraient être admises à la négociation sur le *NASDAQ Global Market* le 2 juillet 2021 sous le même symbole.

Piper Sandler, Stifel et Cantor agissent en tant que co-chefs de file pour l'offre. Degroof Petercam agit en tant qu'un co-gestionnaire.

Une déclaration d'enregistrement relative aux actions ordinaires a été déposée auprès de la *Securities and Exchange Commission* ("SEC") et déclaré en vigueur le 30 juin 2021. Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation à faire une offre d'achat, et il n'y aura aucune vente de titres dans tout état ou juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente seraient illégales avant l'enregistrement, la qualification ou la publication d'un prospectus d'offre en vertu des lois sur les titres de tout état ou juridiction concernés.

L'offre d'actions ordinaires a été faite uniquement au moyen d'un prospectus. Lorsqu'il sera disponible, un exemplaire du prospectus final, peut être obtenu auprès de Piper Sandler & Co. à l'attention du département des prospectus : Prospectus Department, 800 Nicollet Mall, J12S03, Minneapolis, Minnesota 55402, par email à [prospectus@psc.com](mailto:prospectus@psc.com), ou par téléphone au (800) 747-3924 ; Stifel, Nicolaus & Company, Incorporated à l'attention de : Syndicate, One Montgomery Street, Suite 3700, San Francisco, CA 94104, par téléphone au (415) 364-2720, ou par email à [syndprospectus@stifel.com](mailto:syndprospectus@stifel.com) ; ou Cantor Fitzgerald & Co. à l'attention de : Capital Markets, 499 Park Avenue, 55402 : Capital Markets, 499 Park Avenue, 4th Floor, New York, New York 10022, ou par email à [prospectus@cantor.com](mailto:prospectus@cantor.com).

### Déclarations prospectives

Ce communiqué de presse comprend certaines publications qui contiennent des "déclarations prospectives", y compris, sans s'y limiter, des déclarations concernant la clôture de l'offre. Les déclarations prospectives sont basées sur les prévisions actuelles de Nyxoah et sont sujettes à des incertitudes, des risques et des hypothèses inhérents qui sont difficiles à prévoir et qui pourraient entraîner des résultats réels différents. Les déclarations prospectives contenues dans cette annonce sont faites à cette date, et Nyxoah ne prend aucun engagement quant à la mise à jour ces informations, sauf si la loi applicable l'exige.

### INFORMATIONS IMPORTANTES

Aucune offre publique ne sera faite et personne n'a pris de mesures qui permettraient, ou sont destinées à permettre, une offre publique dans tout pays ou juridiction, autre que les Etats-Unis, où une telle mesure est requise, en ce compris en Belgique. Les investisseurs belges, autres que les investisseurs qualifiés au sens de la loi belge du 11 juillet 2018 relative aux offres publiques d'instruments de placement et aux admissions d'instruments de placement à la négociation sur des marchés réglementés, ne seront pas éligibles à participer à l'offre (que ce soit en Belgique ou ailleurs). La transaction à laquelle se rapporte le présent communiqué de presse ne sera accessible dans, et ne sera engagée qu'avec, les États membres de l'Espace Economique Européen, des personnes visées par l'Article 2(e) du Règlement (UE) 2017/1129 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé (le « Règlement Prospectus »), et au Royaume-Uni, les professionnels de l'investissement relevant de l'article 19 (5) du *Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005* (l'"Ordre"), les personnes relevant de l'article 49 (2), (a) à (d) de l'Ordre et les autres personnes auxquelles il peut être légalement communiqué. Un prospectus de cotation sera préparé par Nyxoah conformément à l'Article 3 du Règlement Prospectus afin que les nouvelles actions ordinaires, émises dans le cadre de l'Offre ou (selon le cas) de l'exercice par les *underwriters* de leur option de 30 jours pour l'achat d'actions ordinaires supplémentaires, soient admises à la négociation sur Euronext Brussels.

### Contacts :

#### Nyxoah

Fabian Suarez, directeur financier (CFO)

[fabian.suarez@nyxoah.com](mailto:fabian.suarez@nyxoah.com)

+32 10 22 24 55

#### Groupe Gilmartin

Vivian Cervantes

[IR@nyxoah.com](mailto:IR@nyxoah.com)

Pièce jointe

- [Nyxoah - 2021 Offering - Pricing PR \(FR\)](#)